

Zeitschrift:	Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	33 (1986)
Heft:	11
Artikel:	Que se passerait-il si...? : Réflexions et suggestions sur l'éventualité d'une occupation urgente des abris en cas de crise ou de catastrophe
Autor:	Speich-Hochstrasser, Ursula
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-367467

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

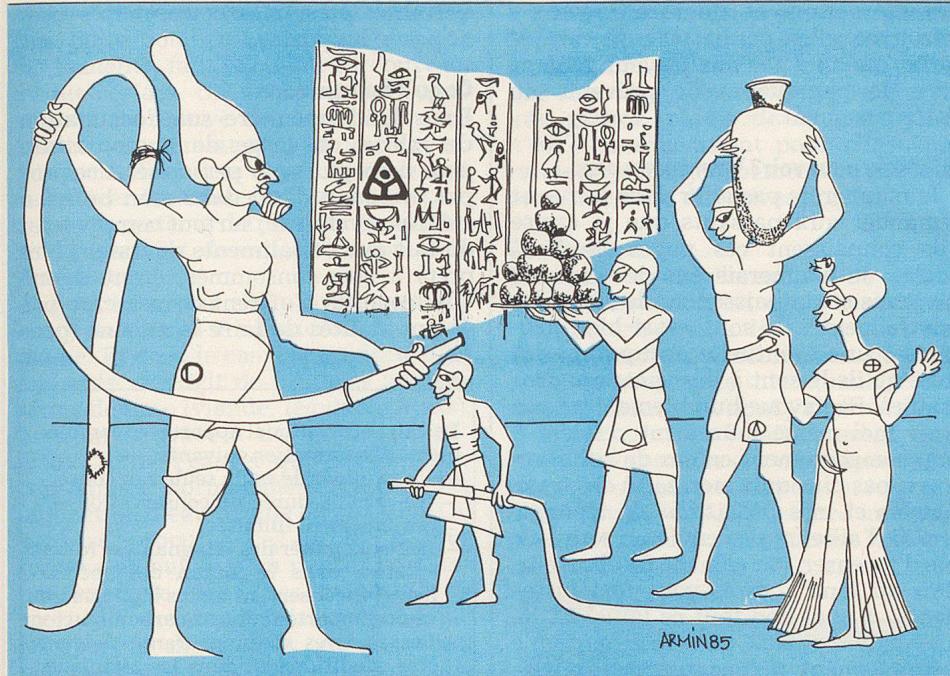
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Que se passerait-il si...?

Réflexions et suggestions sur l'éventualité d'une occupation urgente des abris en cas de crise ou de catastrophe.

ush. «Que faut-il faire pour que nos atouts s'avèrent également décisifs à l'avenir?» Cette question posée par le chef de l'Etat-major général lors d'une manifestation militaire au début octobre 1986 peut aussi être posée à propos de la protection civile. Et là, je pense concrètement à une (éventuelle) occupation urgente des abris existants. On pourrait certes me rétorquer que le programme «national» de rééquipement des abris était d'ores et déjà en cours (cf. *Protection civile* 10/86), que les lits-étagères et les toilettes de secours ont été préparés, que l'Office fédéral de l'approvisionnement économique est tenu de veiller à l'approvisionnement en denrées et prestations de première nécessité dans les situations de carence critique. Que chacun a déjà fait ses provisions de ménage, etc., et ainsi de suite...

Tout cela est vrai et a pour effet fort apaisant et agréable que l'on pense qu'en cas d'urgence les instances établies avaient à priori tout prévu pour chacun de nous.

Passeport ou bouillotte?

Et pourtant, je me risque à poser la désagréable question de savoir ce qui se passerait si le cas d'urgence (non prévu) advenait sans coup férir? Qui va dans quel abri? Qui rassemble quoi pour l'emporter dans l'abri? D'ailleurs... Que faut-il, que doit-on, que peut-on emporter? Faut-il sa carte d'identité, son passeport, quatre ou six tablettes de

chocolat, une bouillotte, toutes les provisions de ménage (éventuellement stockées dans le buffet avec leur complément pour une utilisation permanente), quels vêtements, médicaments, etc., etc...?

Ne croyez pas que je procède à ce décompte «d'épicerie» pour faire une plaisanterie de mauvais goût. Il s'agit là d'une description assez réaliste de la situation pressante dans laquelle chacun de nous se trouverait s'il devait brusquement et de façon inattendue se presser vers son abri. Dans la vie «normale», ceci pourrait correspondre à l'obligation de faire brusquement un séjour à l'hôpital – à ceci près que l'on a en revanche l'assurance de disposer, lors de cette période et des jours qui suivent, de tout ce dont on a besoin.

Planification ordonnée: aides-mémoires

L'occupation soudaine et concrète des abris – éventualité ô combien angoissante! – comprend sournoisement de façon sous-jacente le risque personnel de se laisser gagner par la panique. Et la panique – où qu'elle menace de se déclencher – peut être évitée par une préparation et une information précises et adéquates. Il en va de même dans ce cas. Il y a par exemple les pages consacrées à l'aide-mémoire de la protection civile, tout à la fin des annuaires téléphoniques des PTT, rédigées et publiées par le Département fédéral de justice et police. Celles-ci donnent des renseignements complets sur le catalogue des marchandises énumérées en vrac juste avant, sur un éventuel paquetage d'urgence, répondent aux questions de détail, elles donnent

Aide-mémoire de la protection civile

Protection de la population en temps de guerre

L'abri

En cas de guerre, les abris constituent la meilleure protection possible pour la population. En raison de leur très grande vitesse de vol, il n'est actuellement plus guère possible de repérer suffisamment tôt les vecteurs (bombardiers, fusées, etc.) qui s'approchent. Il faut donc occuper les abris préventivement, aussitôt qu'un engagement armé paraît probable dans une région donnée.

Pendant le séjour dans l'abri, qui peut, suivant les circonstances, durer quelques jours, voire des semaines, les organisations de protection civile des communes s'occupent de la population dans les abris et sont prêtes à intervenir pour les sauvetages.

L'attribution des places protégées

L'organisation de protection civile de la commune attribue une place protégée aux personnes qui ne disposent pas de leur propre abri. L'attribution des places protégées sera communiquée en temps utile au moyen d'affiches posées dans les maisons ou d'une autre manière appropriée.

Le débâlement et l'aménagement des abris

En temps de paix, les abris sont utilisés comme caves, locaux de bricolage, garages, etc. En cas de danger accru ils doivent, sur ordre des autorités, être libérés de tout objet étranger à la protection civile et aménagés en vue d'un séjour prolongé.

Les chefs d'abri sont responsables des travaux d'aménagement. Ils doivent pouvoir compter sur la collaboration de la population.

L'alarme en cas de danger imminent

En cas de danger imminent, la population est alarmée et reçoit les instructions concernant la conduite à suivre. Elle doit se conformer aux ordres transmis par les signaux d'alarme et aux instructions reçues.

Jusqu'à ce que soit distribué un aide-mémoire spécial concernant l'alarme en temps de guerre, on observera les indications relatives à l'alarme de la population en temps de paix, indications qui figurent à l'avant-dernière page de l'annuaire téléphonique.

L'occupation des abris

Lorsque la population est menacée par des opérations de guerre, les autorités donnent, pour la région menacée, l'ordre d'occuper les abris.

On trouvera au dernier paragraphe du présent aide-mémoire des indications détaillées sur les mesures à prendre lorsque l'ordre d'occuper les abris est donné.

Le séjour dans l'abri

Dès leur arrivée dans l'abri, les occupants sont pris en charge par l'organisation de protection civile de la commune. Chacun est tenu de se conformer aux instructions du chef d'abri et d'aider aux travaux qui doivent être effectués dans l'abri.

Afin de leur permettre de poursuivre leurs activités, lorsque celles-ci sont d'importance vitale, certaines personnes sont, par décision des autorités, exemptées du séjour préventif dans l'abri pour la durée de leur travail quotidien.

L'interruption momentanée du séjour dans l'abri (rotation)

Pour autant que la situation le permette, les occupants de l'abri peuvent, individuellement ou par groupe, séjourner pendant un temps limité à l'extérieur de l'abri. Cette rotation, organisée par le chef d'abri dans les limites des dispositions prises par les autorités, permet aux occupants de l'abri

- de se ravitailler en denrées alimentaires
- de prendre un repas à la maison
- de s'occuper de leurs soins corporels
- de compléter leur bagage et l'équipement
- de s'occuper des animaux domestiques et du bétail.

Organes de renseignement

Font office d'organes de renseignement, pour autant que l'autorité communale n'ait pas pris d'autres dispositions:

- avant la mise sur pied de la protection civile:

l'office communal de la protection civile (administration communale)

- après la mise sur pied de la protection civile:

- le chef d'abri compétent; au cas où on ne le connaît pas;
- l'office communal de la protection civile (administration communale)

Bagage de secours

Autant que possible, on mettra les objets suivants dans un sac de touriste, un sac de voyage ou tout autre sac de ce genre (de préférence pas dans une valise), qui sera muni d'une étiquette:

A. Par personne

Objets indispensables:

- couverture ou sac de couchage
- nécessaire de toilette (pas de sprays!)
- papier hygiénique
- sacs à ordures, en plastique
- vaisselle (si possible incassable) et couverts
- sous-vêtements
- chaussettes ou bas
- mouchoirs
- le cas échéant, médicaments à prendre sur ordonnance médicale
- protection contre la pluie, chapeau, gants (pour se protéger contre les retombées radioactives à l'extérieur de l'abri)

Objets conseillés:

- papiers d'identité et documents personnels
- argent liquide
- matelas (de préférence en mousse)
- training (évent. pantalon, pullover, pyjama)
- chaussures de gymnastique ou pantoufles
- analgésiques
- somnifères
- lampe de poche avec pile de réserve et ampoule de réserve

des instructions et aident à mieux s'y retrouver, elles permettent de contre-carrer quelque peu une frayeur génératrice de panique et de prévenir un chaos menaçant.

On essaie pour voir? Vaut mieux pas...!

Je n'aimerais pas aller dans la rue et demander aux passants que je croise s'ils connaissent ces pages de l'annuaire. Je n'aimerais pas demander à mes amis et connaissances de répondre franchement s'ils sont aussi bien préparés à une éventuelle occupation des abris qu'ils le sont à des vacances prochaines. Et j'avoue humblement ne pas avoir moi-même mûrement réfléchi à mon comportement en cas de situation grave, pas plus qu'à mon sac à dos, mon matelas et mes provisions de ménage. Je n'ai d'ailleurs pas envie ne serait-ce que d'y penser, car cela me fait horreur. Mais au fond – direz-vous fort justement – à quoi bon tout ce laïus? Et là, vous n'avez raison qu'à moitié. Je me suis tellement préoccupée de ce problème que j'ai pu recueillir les principales informations auprès des spécialistes. Et en même temps, je commence par penser au ménage, très concrètement et «sans transition», refoulant hardiment les idées noires, au paquetage que je devrai emporter dans l'abri. J'estime en effet que, même quand on a «les atouts en main», il faut se décarcasser un peu – en d'autres termes: nous devons assumer notre responsabilité propre en nous préparant le mieux possible à l'occupation pratique des abris érigés avec l'argent des contribuables et mis à notre disposition.

A cet égard, voici quelques détails très pratiques:

L'eau... Un bien précieux

Le principal problème dans l'abri, si l'on en croit Fritz Trachsel, instructeur d'abri à l'OFPC, est le stockage de l'eau. Certes, l'organisme d'abri met à disposition une certaine quantité d'eau par abri en cas de situation grave. Le remplissage est un problème de coordination entre l'état-major de conduite civile et les usines hydrauliques locales. L'OFPC prépare actuellement des récipients stériles dans lesquelles l'eau courante ordinaire peut être conservée un certain temps. Il faudrait en outre que chacun se préoccupe de constituer une réserve d'eau supplémentaire. A cet effet, on recourt à des récipients et des systèmes de fermeture disponibles dans son ménage. Des récipients spéciaux appropriés se vendent dans le commerce (cf. encadré). Autre possibilité de surmonter les périodes de pénuries: une harasse d'eau minérale à la cave. A cet égard, on veillera à prendre de l'eau plate, étant donné que le gaz carbonique contenu dans l'eau gazeuse peut augmenter encore le taux de gaz carbonique dans le sang, qui se trouve être légèrement plus élevé dans l'abri.

Certaines personnes peuvent très bien ne pas le supporter.

Ce qu'il faut prendre...

Dans l'aide-mémoire sur l'occupation des abris, on exige de la nourriture pour deux jours par personne. A ce propos, un coup d'œil dans mon buffet a été très révélateur; surtout compte tenu du fait que ces aliments devraient être prêts à être consommés, étant donné que les abris n'offrent en principe pas de possibilités de faire la cuisine (pro-

Le chimiste cantonal apporte les compléments d'information suivants:

- L'eau minérale est la seule eau conservée dont la durée de conservation est pratiquement illimitée.
- Les eaux minérales «stagnantes» (dites «plates» dans le jargon des spécialistes) se conservent moins bien que les eaux comportant du gaz carbonique.
- Les réserves d'eau courante doivent être conditionnées dans les récipients en verre (éviter les récipients en plastique).
- En général, l'eau courante suisse est d'une excellente qualité, étant donné qu'elle est constamment soumise à un contrôle et une surveillance de la part des instances compétentes.

blème d'oxygène ou de pénurie d'énergie, voire de panne de courant). D'abord, je n'ai pas de stock à la maison permettant de disposer de ce qu'il faut soit pour une excursion en montagne décidée au dernier moment, soit pour constituer des provisions de secours. Il faudra donc que je lise les instructions ou revoie ma liste de commissions afin de compléter aussi dans cette perspective les provisions habituelles! Mais que faut-il donc acheter? Beat Hodler, de l'Association des fabricants suisses de produits alimentaires, recommande surtout de raisonner logiquement. Prélever parmi les provisions que l'on possède les produits qui contiennent des matières grasses, des hydrates de carbone (sucres) et des protéines (viandes, produits laitiers et à base de soja). Si – ce qui n'est pas le cas de tout le monde – on n'a pas de viandes en conserve sur son étagère, on a peut-être une (ou plusieurs) boîte(s) de thon ou de sardines. On dispose ainsi – si les deux sont à l'huile – à la fois des matières grasses et des protéines. Plutôt que des produits laitiers frais, on a éventuellement du lait condensé – également fort utile en temps normal. Il ressort de tout cela qu'un produit a spécialement la cote: les conserves. En général, celles-ci se gardent très longtemps – même si aujourd'hui le plus souvent une date limite en restreint la consommation. Si elles sont correctement fabriquées, leur contenu est stérile et peut être longtemps conservé intact. Aucune maîtresse de maison n'ignore que, même en temps de paix,

on doit jeter au plus vite à la poubelle une boîte bombée ou comportant des renflements, faute de quoi on court un risque certain. On peut donc très bien utiliser sa réserve de conserves, pour autant qu'on en ait une! Et ceci s'avère indispensable! Il va de soi que l'on doit remplacer les conserves utilisées et ce, selon un système de rotation (on prend celles qui sont devant et on complète derrière).

J'ai voulu savoir s'il y avait quelque chose de spécial à signaler dans ce domaine. Et c'est le cas: les produits déshydratés. Il s'agit de produits alimentaires de base (viande, légumes, fruits), dont on a, grâce à des procédés spéciaux, retiré l'eau et qui peuvent être consommés normalement par simple adjonction d'eau (froide ou chaude). On peut se procurer ces produits sous forme d'emballages en petites portions par exemple dans des magasins de sport bien achalandés, étant donné que les sportifs chevronnés ont eux aussi besoin d'une nourriture ainsi conditionnée. Il existe un spécialiste qui vend des produits déshydratés en gros emballages et qui propose – comme le font du reste les magasins de sport – une vaste gamme de menus très variés ainsi que des produits séparés. Cette idée nous vient des USA, ces produits ne sont pas vraiment bon marché (mais ils sont très pratiques et très commodes à utiliser). La rédaction vous informe volontiers des adresses où l'on peut les trouver.

Que contient votre pharmacie familiale...?

Le problème de la pharmacie est évoqué de façon très laconique et discrète dans l'aide-mémoire: «Le cas échéant, médicaments à prendre sur ordonnance médicale». Le colonel Beutl, du Service pharmaceutique coordonné, donne à cet égard quelques indications évidentes:

Les personnes qui doivent prendre sur ordonnance certains médicaments de façon régulière ou sporadique devraient se constituer une réserve pour une durée d'environ un mois. Pour tous les autres, il convient de contrôler que la pharmacie du ménage contient les médicaments de base d'usage courant et de tenir constamment cette liste à jour. A ce propos, on se doit de réfléchir au problème de la «tranquillisation»: la situation inhabituelle que constitue le séjour dans l'abri peut en effet très vite provoquer une tension dont on est alors bien content de venir à bout, en recourant à un moyen efficace, quel qu'il soit. (Si la réserve de Bordeaux se trouve également dans l'abri, inutile de s'attarder sur les moyens chimiques «anti-stress»...).

Nous accordons une importance particulière à cette information relative à la pharmacie familiale: selon le colonel Beutl, le Service pharmaceutique coordonné doit en effet trouver le moyen de communiquer ces recommandations

à la population. On pourrait atteindre les consommateurs en s'adressant aux associations concernées (par ex. celles qui regroupent les diabétiques), mais une grande partie de la population n'est – heureusement pour elle – pas rattachée à ces groupements et n'a donc pas accès à des directives précises.

Conclusion

La protection civile est, dit-on, impopulaire. Comme l'est également l'évacuation d'une éventuelle occupation des abris. Ceci ne m'a néanmoins pas empêché d'aborder ce thème, malgré mes freins personnels – dont j'ai parlé d'embûche –, d'abord en y réfléchissant, puis en couchant toutes ces réflexions sur le papier. J'estime en effet que si le président central de l'USPC lance un appel pour demander qu'on optimise les abris

Photo: «Suisse avenir»



Coop, le Konsumverein Zurich et Migros soutiennent en commun le concept de la défense globale

A l'occasion d'une action commune unique en son genre, Coop, le Konsumverein Zurich et Migros vendent le même produit: un récipient à eau pliable. Celui-ci ne rend pas seulement des services pour le camping, mais peut aussi servir, en cas de crise, de réserve d'eau potable d'appoint. Ce récipient symbolise le fait que la défense générale sert à tous et que son importance est grande, également dans le domaine civil et en temps de paix déjà. Un prospectus renseigne les acheteurs au sujet du concept de la défense générale.

à l'échelle de toute la Confédération (ce qui est partiellement réalisé au maximum), on ne doit pas en tant qu'individu s'endormir sur l'édredon de l'Etat en restant les bras croisés, mais entreprendre également quelque chose pour sa propre protection. Là où j'ai des droits ou bénéfice de certaines prestations, j'ai également certains devoirs. Et le fait de jeter un coup d'œil dans mon buffet – ou dans la pharmacie du ménage – n'est tout de même pas trop demander au peuple, ou bien? □

B. Par nourrisson ou petit enfant

Objets indispensables:

- étiquette à mettre autour du cou, avec nom, prénom, date de naissance et adresse
- sac porte-bébé équipé ou dessus de poussette
- langes (à jeter) pour une semaine
- produits pour soins aux nourrissons
- biberon

Objets conseillés:

- jouets
- tranquillisants et suppositoires analgésiques

C. Par ménage

Objets indispensables:

- bougie
- allumettes

Objets conseillés:

- pharmacie de poche
- nécessaire pour écrire
- nécessaire de couture
- ficelle
- jeux
- lecture
- petit transistor avec écouteurs et piles de réserve
- bouteille thermos

Provisions de secours

A mettre dans le bagage de secours:

Provisions personnelles de secours pour au moins deux jours, composées d'aliments non périssables pouvant être mangés crus. Les personnes qui doivent suivre un régime feront bien d'emporter des provisions de secours appropriées pour une semaine.

Pour les nourrissons et les petits enfants, des provisions pour une semaine d'aliments pouvant être préparés avec de l'eau, sans cuisson, ou de lait condensé.

Mesures à prendre lorsque l'ordre d'occuper les abris est donné

1. Transmettre aux voisins l'ordre d'occuper les abris et les instructions des autorités concernant la conduite à suivre.
2. Assister les personnes qui ont besoin d'aide.
3. Avant de quitter son logement, prendre les mesures suivantes:
 - baisser les stores, fermer les volets et les fenêtres
 - éteindre les feux qui pourraient causer un incendie
 - fermer les robinets du gaz et de l'eau (y compris les robinets principaux)
 - déconnecter les appareils électriques (ôter la prise), à l'exception des réfrigérateurs qui contiennent des denrées alimentaires périssables
 - manger et boire quelque chose, si on en a le temps
 - fermer les portes des chambres, fermer la porte d'entrée à clef.
4. Mettre d'importantes quantités d'eau et de nourriture à la disposition des animaux domestiques et du bétail.
5. Se rendre dans l'abri attribué, avec le bagage de secours et les provisions de secours.
6. Lorsqu'on arrive dans l'abri, se conformer aux instructions données par le chef d'abri.



DEPARTEMENT FEDERAL
DE JUSTICE ET POLICE

Promemoria della protezione civile

Protezione della popolazione in tempo di guerra

Il rifugio

In caso di avvenimenti bellici, il rifugio costituisce la migliore protezione per la popolazione.

Dato che gli odierni vettori (missili, bombardieri supersonici, ecc.) avvicinandosi, non sono pressoché più reperibili a causa delle loro altissime velocità, occorre occupare i rifugi preventivamente non appena un attacco armato sia probabile nella regione minacciata. Durante il soggiorno nel rifugio che può durare, a seconda delle circostanze, da alcuni giorni a più settimane, le organizzazioni di protezione civile dei Comuni s'occupano della popolazione nei rifugi e sono sempre pronte a intervenire per azioni di salvataggio.

L'attribuzione dei posti protetti

L'organizzazione di protezione civile del Comune attribuisce un posto protetto alle persone che non dispongono di un proprio rifugio.

L'attribuzione dei posti protetti sarà comunicata a tempo debito mediante affissi apposti nelle case o in altro modo appropriato.

Sgombero e arredamento dei rifugi

In tempo di pace, i rifugi vengono utilizzati come cantine, locali di passatempo, autorimesse sotterranee, ecc. In caso d'accresciuto pericolo, gli stessi, dietro ordine delle autorità, dovranno essere sgombrati di tutti gli oggetti estranei alla protezione civile e opportunamente attrezzati per un soggiorno prolungato.

Per i lavori d'approntamento e d'arredamento sono responsabili i capi rifugio i quali devono poter contare sulla collaborazione della popolazione.

L'allarme in caso di pericolo imminente

In caso di pericolo imminente, la popolazione sarà allarmata e riceverà le necessarie istruzioni di comportamento. Gli ordini e le istruzioni di comportamento relativi all'allarme dovranno essere osservati.

Fino a che sarà distribuito un promemoria speciale sull'allarme in tempo di guerra, dovranno essere osservate le indicazioni relative all'allarme per la popolazione in tempo di pace che figurano sulla penultima pagina dell'elenco telefonico.

L'occupazione dei rifugi

Non appena la popolazione è minacciata da operazioni belliche, le autorità ordinano, nella regione minacciata, l'occupazione dei rifugi. Indicazioni particolareggiate sulle misure da prendere, qualora sia stato dato l'ordine di occupare i rifugi, si trovano alla fine del presente promemoria.

Aide-mémoire

Réserve de secours en médicaments et matériel sanitaire

1. Aspects fondamentaux

Qui:

Tous les ménages veilleront à constituer, outre des provisions de ménage, une réserve en médicaments, pansements et matériel similaire.

Pourquoi:

Cette réserve de secours est destinée à servir en temps de crise et de conflit. Elle doit comprendre tout ce qui est nécessaire pour les premiers secours et permettre également le traitement de troubles ou de blessures sans gravité.

Quoi:

Nous préférons ne citer aucun produit nommément. Sur la base de cet aide-mémoire, votre pharmacien sera sans aucun doute en mesure de vous recommander les remèdes appropriés.

Combien:

La réserve de secours doit suffire pour 1 à 2 mois. Par ailleurs, les quantités dépendent de l'état de santé, de l'âge et du nombre des éventuels usagers.

Combien de temps:

On ne peut conserver indéfiniment des médicaments. Aussi vous recommandons-nous de consommer – pour autant que ce soit nécessaire – ces produits. Remplacez-les toutefois sans délai. En cas de doute, veuillez consulter votre pharmacien afin qu'il puisse contrôler et compléter votre réserve de secours.

Où:

Gardez votre réserve de secours dans un endroit sec et plutôt frais, hors de portée des enfants.

2. Recommandations

2.1. Médicaments

Antinévralgique

Fébrifuge

Tranquillisants ou somnifère léger

Remède contre la diarrhée

Remède contre la constipation

Remède contre la toux, le mal de gorge et le rhume

Remède pour résoudre les problèmes digestifs (ferments, pas de préparations à base d'alcool)

Antiseptique pour les plaies

Remède contre les brûlures (coups de soleil)

Remède contre les contusions et les foulures

Remède contre les piqûres d'insectes

2.2. Pansements

Bandage de gaze

Bandage élastique

Pansements rapides

Bandage adhésif

Compresse de gaze

Carrés d'étoffe

Ouate à pansement

Rouleau de pansement

Agrafes à pansement

Épingles de sûreté

Doigt en cuir/caoutchouc

Bandage pour œil

Collyre

2.3. Divers

Serviettes hygiéniques/tampons

Ciseaux à pansement

Pincette

Thermomètre médical (incassable)

Che cosa avverrebbe se...?

Considerazioni e suggerimenti in merito a un'eventuale occupazione urgente dei rifugi in caso di guerra o di catastrofe.

«Che cosa fare per mettere a profitto anche in avvenire le nostre buone carte?» È la domanda che si è posto il capo dello stato maggiore generale Eugen Lüthi, in occasione di una manifestazione militare avvenuta all'inizio del mese d'ottobre 1986 e che senz'altro può essere posta anche in materia di protezione civile. Penso concretamente a una (possibile) occupazione urgente dei rifugi approntati. Mi si potrà controbattere che il programma dell'equipaggiamento dei rifugi già esistenti è ormai stato iniziato (si veda *Protezione civile 10/86*). I posti-letto e le latrine di soccorso sono disponibili e l'approvvigionamento economico del Paese è obbligato a provvedere, in caso di gravi carenze, all'approvvigionamento del Paese con beni e prestazioni di servizi

importanti. Le scorte domestiche sono pronte presso i singoli cittadini, eccetera, eccetera.

Tutto esatto e tutto dovrebbe avere un effetto del tutto calmante e piacevole: quello di farci credere che in caso d'urgenza per ognuno di noi le istanze dello Stato hanno ormai provveduto a tutto.

Passaporto o scaldiletto?

Eppure oso porre la domanda spiacevole e chiedere che cosa capiterebbe se improvvisamente avvenisse l'imprevedibile caso d'emergenza? Chi andrebbe nel rifugio? Chi è che prepara quello che occorre portare appresso? E che cosa dobbiamo portar via? Ci vuole forse il passaporto o la carta d'identità, quattro o sei tavolette di cioccolata, lo scaldiletto oppure l'intera scorta (che abbiamo ammonticchiato nell'armadio di cucina insieme a tutti i complementi di scorta), quali abiti, medicinali, e poi che altro ancora?